

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...  
Reclames...  
Annonces anglaises...  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

la ligne  
1 fr.  
10 fr.

## ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

## ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 7 fr. 12 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

## BOURSE DE PARIS

Du 16 mars 1882

30 français	83 15	Crédit mobil.	615
30 amortissable	81 15	Crédit Lyonnais	795
nouveau		Mobilier espagnol	630
30 français	116 50	Union générale	
5 0/0		Foncière lyonnaise	533
6 0/0		Autrichiens	640
6 0/0		Lombards	312
6 0/0		Sarragoisse	535
6 0/0		Nord-Espagne	630
6 0/0		Transatlantique	
6 0/0		Suez	2490
6 0/0		Consolidés à Londres	100 1/4
6 0/0		Panama	
6 0/0		Autrichienne	535

## Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 16 mars.

Le conseil des ministres qui s'est tenu ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, s'est occupé presque exclusivement du budget au point de vue des explications à fournir dans les bureaux lors de l'élection de la commission du budget.

Le conseil a discuté et arrêté les termes de la discussion que M. Varroy soutiendra demain devant la commission des chemins de fer pour expliquer les avantages qui résultent, pour l'Etat, dans les négociations des conventions avec les grandes compagnies.

M. de Freycinet a donné communication des dépêches de notre ministre à Athènes, annonçant le dénouement de la crise ministérielle.

Le général Billot soumettra au conseil de samedi son projet sur le recrutement.

Le gouvernement déposera probablement samedi le projet relatif aux sociétés de secours mutuels.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 mars.

Les bureaux de la Chambre ont nommé les membres de la commission pour l'examen des propositions tendant à l'abrogation du Concordat.

Deux membres sont favorables à l'abrogation, MM. Guichard et Madier de Montjau. Tous les autres sont contraires.

La commission sénatoriale sur le droit d'association a adopté l'article 4, voté par la Chambre, et relatif à l'union entre les syndicats professionnels.

On racontait aujourd'hui dans les couloirs que les députés de l'union républicaine, faisant alliance, dans le troisième et le cinquième bureau, avec les membres de la droite pour nommer les membres de la commission du Concordat, avaient voté pour MM. de Mun et de Mac-kan. Cette alliance ne paraît pas devoir être de longue durée, la droite ayant tout intérêt à se rapprocher des libéraux plutôt que des autochtones.

Le ministre des finances vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 8,844,000 fr., pour couvrir les frais de l'expédition de Tunisie pendant le second trimestre de 1882.

Nous rappelons que pour le premier trimestre de 1882, qui arrive à expiration, les Chambres ont voté des crédits s'élevant à 10,407,000 francs.

Cela ferait donc 19,251,000 fr. pour la moitié de l'année 1882.

Pour l'année 1881, la dépense avait été de 44,449,981 francs.

A la rentrée du Sénat, plusieurs sénateurs vont demander que l'âge de quarante ans d'admission au Sénat, soit fixé à trente-cinq ans.

Le ministre de l'intérieur s'est déclaré favorable au principe de la proposition Casimir Périer qui a pour objet de substituer, en ce qui concerne le personnel administratif, les classes personnelles aux classes territoriales. D'après ce projet, les préfectures, les sous-préfectures et les secrétariats généraux seront divisés en trois classes dont les traitements seront ainsi fixés :

### Préfectures

1 <sup>re</sup> classe	20 préfectures à	30.000 fr.
2 <sup>e</sup> —	49 —	24.000
3 <sup>e</sup> —	25 —	18.000

La préfecture de la Seine et la préfecture de police seront exceptées. Chacun de ces deux préfets touchera 50,000 francs d'appointements.

Le territoire de Belfort sera considéré comme une préfecture de troisième classe.

### Sous-préfectures

1 <sup>re</sup> classe	68 sous-préfectures à	7 000 fr.
2 <sup>e</sup> —	105 —	6.000
3 <sup>e</sup> —	100 —	4.500

Les secrétaires généraux seront aussi divisés en trois classes dont chacune aura droit au même traitement que les sous-préfets de la classe correspondante.

### Conseillers de préfecture

1 <sup>re</sup> classe	4.000 fr.
2 <sup>e</sup> —	3 000
3 <sup>e</sup> —	2.000

La commission des voies navigables a adopté un rapport de M. Girard concluant à l'ouverture d'un canal de l'Escaut à la Meuse, et un rapport de M. Raymond demandant la construction d'un canal dans Saône-et-Loire.

## SENAT

### LA SÉANCE

Séance du jeudi 16 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

M. Berlet présente un projet de loi relatif à l'établissement d'un chemin de fer au Sénégal.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

### Discussion de l'article 3

La discussion s'ouvre sur l'article 3 qui supprime le droit d'inspection et de surveillance des ministres des cultes dans les écoles primaires.

### Amendement de Gavardie

M. de Gavardie développe un amendement tendant à laisser aux ministres des cultes le droit de surveillance et de direction dans les écoles primaires publiques.

Il dit que ce droit leur a été accordé par le Concordat et que pour le leur enlever, il faudrait modifier les dispositions du Concordat.

L'amendement est rejeté.

### Discussion de l'article 4

Le Sénat passe à la discussion de l'article 4 qui pose le principe même de l'obligation.

### Discours de M. Chesnelong

M. Chesnelong combat l'article 4 et demande au Sénat de le rejeter.

Il dit que la loi est mauvaise, qu'elle attaque la vie morale du pays, ne respecte pas les droits du père de famille et établit l'autorité de l'Etat au-dessus de l'autorité du père de famille.

L'orateur dit que dans les communes où il n'y aura pas d'écoles privées, l'enseignement religieux ne pourra pas être donné. L'instruction obligatoire sera l'école

publique obligatoire et cette école qui est sans religion deviendra forcément une école d'irréligion.

L'école sans Dieu est maintenant dans la loi. L'orateur s'attache à démontrer que l'Etat doit protéger la religion.

Imposer un enseignement contraire à la foi des pères de famille est une prétention tyrannique. Cette éducation aura pour résultat de créer une société sans Dieu et aucune société ne peut vivre sans croyance religieuse.

Plus tard, la France, un moment aveugle, condamnera sévèrement les auteurs de cette néfaste loi.

### Discours de M. Ribière

M. Ribière, rapporteur, répond qu'il a confiance dans l'avenir et que le pays reconnaîtra la bonté de la loi.

Il dit que la neutralité sur les questions religieuses dans l'école est la conséquence forcée de l'obligation. Il supplie le Sénat d'adopter le projet.

### Discours de M. Oscar de Vallée

M. Oscar de Vallée reconnaît que le principe de l'obligation peut se défendre, mais la loi discutée dénature l'école et en fait une prison d'Etat.

Au lieu d'apprendre aux enfants leurs devoirs envers Dieu et la patrie on leur fera un cours politique où on leur apprendra à mépriser ceux qui ne partagent pas les idées du jour.

Il conclut en repoussant l'obligation parce que l'on a chassé Dieu de l'école.

### Discours de M. Buffet

M. Buffet demande si l'on poursuivra le père de famille qui n'envoiera pas son enfant à l'école.

Il demande si, au cas où dans une commune un instituteur donnerait un enseignement contraire à la conscience des familles catholiques, celle-ci serait forcée quand même, d'envoyer leurs enfants à cette école.

M. Corbon répond que oui.

M. Jules Ferry dit que l'instituteur gardera toujours la neutralité.

M. Buffet croit que la neutralité des instituteurs est impossible. Certains instituteurs enseignent forcément des principes irréligieux ; dans ce cas, les parents catholiques auront le droit et le devoir de ne pas envoyer leurs enfants dans cette école.

### Déclaration de M. Jules Ferry

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, répond que le premier devoir du gouvernement sera d'assurer la neutralité de l'école.

Tout instituteur qui blesserait la conscience de ses élèves serait puni sévèrement.

M. Buffet répond que la déclaration du ministre ne présente aucune garantie.

M. le président met aux voix l'amendement Chesnelong ainsi conçu : « rédiger ainsi l'article 4 : L'instruction primaire peut être donnée comme l'entend le père de famille et n'est pas obligatoire. »

Une demande de scrutin secret est déposée.

Il est procédé au scrutin secret par appel nominal.

### Rejet de l'amendement

L'amendement est rejeté par 140 voix contre 83.

## BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

# LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

## ABEL & BERTHE

— Hélas ! pauvre enfant chérie, le nom que tu portes n'est pas le nom de ton père !...  
— Prise d'un étouffement subit après avoir parlé, Paul Leroyer se laissa tomber sur un banc.

Berthe se jeta à ses genoux et lui saisit les mains.

— Qu'as-tu dit ? s'écria-t-elle.

— La vérité.

— Je ne porte pas le nom de mon père ?...

— Angèle secoua négativement la tête.

— Mère bien-aimée, poursuivit la jeune fille, c'est une faute que je ne commettrai jamais, c'est celle de douter de toi... Si obscures, si incompréhensibles que semblent tes paroles, elles cachent certainement une chose honorable pour toi... Mais j'ai le droit et le devoir de te demander une explication, et cette explication attend de ta tendresse et de ta loyauté...  
— En es-tu dit trop long pour te taire. Je veux le nom de l'énigme sombre !...

Un hoquet pareil à celui de l'agonie soulevait la poitrine d'Angèle.

La malheureuse femme dégagea ses mains, captives dans celles de Berthe, et les portant à son front brûlant qu'envahissait un ouragan de pensées confuses, elle murmura d'une voix qui sifflait en passant entre ses dents serrées :

— Ah ! mon secret m'échappe ! Abel... Abel... pardonne-moi !... Je n'ai plus la force de mentir... Je n'ai plus la force de me taire... je n'en ai plus le droit !...

Pendant quelques secondes ses sanglots éclatèrent ; des larmes abondantes inondèrent son visage ; elle se tordit les mains.

Quand un peu de calme lui fut revenu, elle poursuivit :

— Le voici, le secret terrible... le voici tout entier... Ecoute ma fille, et sois forte... Le nom de Moustier n'était pas celui de ton père. Ce n'est pas dans son lit que ton père est mort !...

Berthe ne savait rien et ne devinait rien, mais elle présentait quelque chose d'effroyable et devint livide.

— Ce n'est pas dans son lit que mon père est mort ? répéta-t-elle d'une voix sourde.

— Non...

— Où donc ?

— Sur l'échafaud.

La jeune fille poussa un de ces cris qui font frissonner jusque dans la moelle de leurs os ceux qui les entendent.

Elle ne défaillit pas néanmoins mais, les yeux agrandis et les narines palpitantes, elle regarda

sa mère avec une expression d'égarement voisine de la folie.

Ses lèvres balbutièrent après un instant :  
— Sur l'échafaud !... sur l'échafaud !... quel crime avait-il donc commis ?

Angèle se dressa, galvanisée.

— Un crime !... lui !... ton père ?... s'écria-t-elle lui, le meilleur et le plus noble des hommes !... tu ne le crois pas !... Il est mort innocent, entends-tu bien ma fille !...

— Innocent... répéta Berthe, presque sans en avoir conscience.

— Et cependant les juges l'ont condamné, poursuivit madame Leroyer, on a dressé l'échafaud à la barrière Saint-Jacques... puis, un matin lugubre, devant une foule avide d'émotions hideuses, la tête du martyr est tombée dans le panier sanglant !... Affolée par la douleur, voulant le revoir une fois encore, je vous avais conduits là tous les deux, Abel et toi, pour allumer dans votre sang la fièvre de vengeance qui brûlait dans le mien ! Dès le lendemain je regrettais cette faute...

Tu étais une enfant trop jeune pour comprendre et pour te souvenir... Abel et moi nous nous étions promis de te faire oublier... Nous avions réussi... Aujourd'hui tu sais tout. Prie pour le juste qui fut ton père...

Berthe sanglotait.

— Comment s'appelait-il ?... demanda-t-elle.

— Paul Leroyer... C'était son nom... c'est le nôtre !...

La jeune fille s'agenouilla en joignant les mains et balbutia :

— Oh ! mon père !... mon pauvre père !...

— Prie, mon enfant, poursuivit Angèle, prie pour le martyr !...

Yprès un silence, elle ajouta :  
— Et maintenant je vais t'apprendre le secret que je devais emporter dans la tombe et que je n'ai pas su garder !...

Puis la malheureuse femme, la mère de douleur, raconta d'une voix éteinte ce que nos lecteurs savent déjà du procès et de la condamnation de Paul Leroyer, accusé et convaincu d'avoir assassiné son oncle, le médecin de Brunoy, pour le voler.

— Il était innocent, tu le vois bien... dit Angèle en achevant son lamentable récit. Mais la fatalité s'acharnait après lui !... tout semblait l'accuser : l'argent dont il ne pouvait expliquer la possession, ses mains teintes de sang, sa présence sur le lieu du crime, les clameurs d'agonie qui montaient de la Seine...

Une vie sans tache, une vie d'honneur et de travail fut une insuffisante égide contre de fausses apparences... Paul Leroyer, mon mari, ton père, condamné par ses juges aveugles, mourut sur l'échafaud... Il y avait des coupables cependant... Ton frère et moi nous les avons cherchés sans relâche et toujours en vain...

Abel, au moment de rendre à Dieu son âme si pure, m'a fait jurer de continuer seulement la tâche sainte qui devait aboutir à la réhabilitation du nom de ton père... J'ai eu un moment d'espoir... Un ami inconnu, ou pour mieux dire oublié, m'apportait les indices qu'Abel et moi nous cherchions depuis vingt ans et qu'un hasard providentiel avait placé dans ses mains vengeresses...

### Amendement de Gavardie

M. de Gavardie dépose un amendement tendant à ce que l'obligation soit imposée seulement aux enfants de 6 à 11 ans.

L'amendement est rejeté.

### Vote de l'article 4

L'ensemble de l'article 4 est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

La séance est levée à 6 h. 20.

Samedi, séance publique à 2 heures.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### LA SÉANCE

Séance du jeudi 16 mars

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observations.

M. Remouille dépose son rapport sur l'élection de M. Riban, dans la circonscription de Fougères, élection qu'un vote de la Chambre avait soumise à l'enquête.

Le rapport conclut à l'invalidation. L'élection de M. Franconie, député de la Guyane est validée sans contestations.

Un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Eure à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 300,000 francs applicable aux travaux des lignes de grande communication est adopté.

Un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour une école normale d'institutrices est adopté.

### L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'administration de l'armée.

L'urgence est demandée et adoptée.

M. Marguier déclare qu'il ne peut pas accepter la responsabilité de voter cette loi bâtarde qui ne règle rien, ni les droits de contrôle, ni l'indépendance du service de santé qui est proclamée dans la loi, mais n'est pas mise en pratique.

L'orateur dit que le contrôle n'aura pas lieu sérieusement avec l'organisation actuelle.

La subordination de l'intendance au commandement, sans un contrôle sérieux, équivaut à un désordre complet à brève échéance.

M. Marmottan critique la modification faite par le Sénat qui accorde aux intendants une autorité sur les médecins pour tout ce qui concerne le matériel.

M. le comte de Roys insiste sur la nécessité de restreindre le personnel administratif et dit que le projet de loi réalise ce progrès.

M. Farcy, président de la commission, insiste sur la nécessité de voter la loi qui réalise des réformes considérées comme nécessaires par la Chambre.

Il est urgent que l'armée ait enfin une loi sur l'administration.

M. Baltus demande au ministre de la guerre de donner satisfaction pour l'assimilation du grade aux officiers d'administration.

M. Billot, ministre de la guerre, demande à la Chambre de voter sans amendement la loi qui est impatiemment attendue depuis neuf ans.

Il dit que le contrôle sera exercé d'une façon régulière.

### Vote du projet

La Chambre, après diverses observations, présentées par MM. de Reille et Janvier de La Motte, adopte l'ensemble du projet de loi à une grande majorité.

### Les chemins de fer de l'État

M. Roselli-Mollet dépose une proposition tendant à mettre en adjudication l'exploitation industrielle du réseau des chemins de fer de l'État.

La séance est levée à 5 h. 20.

Samedi, séance publique à 2 heures.

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 16 mars.

La France estime que la révision est faite; les protestations cléricales sont impuissantes au Sénat.

Le Paris reproche à la gauche radicale et à l'union démocratique de faire cause commune avec la réaction pour empêcher tout véritable progrès, mais le pays jugera sévèrement cette conduite.

Le National constate la mauvaise humeur des gambettistes à cause du vide qui se fait autour d'eux et ajoute qu'ils n'ont que ce qu'ils méritent.

Le Télégraphe espère que le gouvernement n'acceptera pas les ouvertures anglaises pour la reprise des négociations du traité de commerce, les concessions faites étant suffisantes.

Le Temps dit que la proposition Marcou sur le certificat d'études a un but plus politique que pédagogique; or, en matière d'enseignement, les réformes doivent être seulement pédagogiques. Le système actuel n'est point parfait, mais il peut être facilement amélioré sans avoir recours à des mesures extrêmes.

## Informations

Paris, 16 mars.

Le Journal officiel annonce que M. Guéle est nommé membre du conseil des travaux de la marine.

M. Barbe est nommé adjoint au maire de Corps (Isère).

Les députés des circonscriptions voisines des frontières espagnoles viennent de demander au gouvernement que des brigades de gendarmerie soient envoyées dans leurs départements, pour réprimer le pillage de brigands venus du nord de l'Espagne, se disant socialistes.

Ces malfaiteurs se sont avancés jusqu'à Rodez.

On assure que la réduction du service militaire pour les jeunes gens aspirant aux carrières libérales ne sera pas générale, mais accordée seulement après des examens qui, avec le tirage au sort, serviront de base à la réduction du contingent.

Comme on pouvait s'y attendre, un nouvel incident du même genre que celui qui s'est produit dernièrement et a fait tant de bruit, a marqué aujourd'hui l'audience de la cour d'assises de la Seine.

Sur la demande de l'avocat d'un accusé, la cour a condamné un juré qui avait refusé de prêter le serment religieux, à un franc de dommages-intérêts envers l'accusé et aux frais d'une nouvelle assignation.

Trois mille hommes environ de la classe de 1876 qui rentrent dans leurs foyers sont arrivés depuis quelques jours à Marseille, venant d'Afrique.

M. de Freycinet a eu, dans la matinée, un long entretien avec M. Tissot. Il a conféré également avec les généraux Billot et Saussier.

Ce dernier a quitté Paris dans l'après-midi pour se rendre en Afrique où il va reprendre le commandement du 19<sup>e</sup> corps d'armée.

M. de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, a quitté Paris subitement, rappelé, paraît-il, par une maladie de sa fille.

## EN ALGERIE

Alger, 15 mars. — Un incendie s'étant déclaré, cette nuit, à bord du trois-mâts anglais Victory, ancré dans le port de Bône, on a été obligé de le couler à coups de canon.

Ce navire était chargé de minerai et d'alfa. On espère parvenir à le renflouer.

Alger, 16 mars. — L'équipage de la Victory a été arrêté, l'incendie ayant été allumé par lui. Les matelots, qui étoient ivres, invitaient les équipages des navires voisins à les imiter.

## EN TUNISIE

Tunis, 16 mars. — Des ordres ont été envoyés dans le sud de la Régence, aux généraux Jamais et Philibert, pour concerter une opération décisive contre le reste des insurgés et fermer complètement tous les passages des chotts permettant la fuite vers la Tripolitaine. En outre, les goums qu'on organise agiront entre les deux colonnes et rayonneront dans tout le Sud.

Quelques scènes de désordre, provoquées par les zouaves, ont été exagérées. Tout le mal se borne à un indigène légèrement blessé. Des mesures sont prises pour empêcher le renouvellement de ces faits.

On dit qu'Ali-ben-Kalifa est à Tunis et déguisé.

On a trouvé des rebelles du Sud armés de fusils à longue portée; nous avons eu un soldat tué à 800 mètres. Ces fusils viennent de Tripoli; on assure que s'est un nommé Rossi, Italien, qui les vend.

Une enquête sera faite sur le fait déplorable, auquel s'est livré le vice-consul de France à Bizerte, dérogeant à sa dignité en frappant un jeune Israélite dans sa boutique.

## Etranger

Allemagne

Berlin, 16 mars. — On lit dans la Gazette nationale :

« La visite que l'empereur a rendue au prince de Bismarck a été assez longue. On pense qu'il a été question, dans cette visite, des affaires de la Russie. »

« L'empereur a adressé au czar une lettre de condoléance à l'occasion de l'anniversaire du 13 mars. Par contre, il se confirme que l'empereur n'a pas écrit au czar au sujet de l'incident Skobelev. »

Angleterre

Londres, 16 mars. — Le Times dit que les puissances sont d'accord sur la marche à suivre en Egypte pour certaines éventualités; le choix de la puissance qui occuperait l'Egypte est une question secondaire; mais il est indispensable que le principe de l'occupation soit admis, et que les Egyptiens sachent clairement l'entente et la résolution de l'Europe.

Personne n'est hostile à l'idée que l'Egypte soit libre, mais il faut que cette Egypte remplisse les engagements internationaux.

Espagne

Madrid, 16 mars. — Le prince Gortschakoff a donné un dîner en l'honneur de M. l'amiral Jaurès. Le ministre de Russie a porté un toast à la famille royale d'Espagne, à l'empereur de Russie et à la famille impériale, à la Russie et à la prospérité de toutes les nations. M. Sagasta, président du conseil, et M. Vega de Armijo, ministre des affaires étrangères, ont répondu en se félicitant des excellentes relations qui existent entre l'Espagne et toutes les puissances. Leurs Excellences ont exprimé le regret du départ de M. l'amiral Jaurès, qui a acquis en Espagne de grandes sympathies.

L'ambassadeur de France a cordialement remercié les ministres de leurs affectueuses paroles.

Madrid, 16 mars. — Le conseil d'Etat a émis un avis favorable à la ratification du traité de commerce avec la France.

Autriche-Hongrie

Vienne, 16 mars. — On écrit de Cattaro au Tageblatt, de Vienne :

« A un dîner qui a eu lieu dans la rocade de Cattaro, à bord du Hofer, le feld-marschal Ivanovitch, dans son toast à l'empereur, a déclaré que l'insurrection en Dalmatie et en Herzégovine a été causée par des influences étrangères. »

Le Lloyd de Pesth engage les délégations à exprimer le vœu, lors de leur prochaine convocation, que la Bosnie soit définitivement annexée à l'Autriche-Hongrie.

Londres, 16 mars. — Le Daily Telegraph apprend que le gouvernement monténégrin augmente les troupes déchelonnées sur la frontière de l'Herzégovine qu'il accueille les fugitifs.

Russie

Saint-Petersbourg, 15 mars. — Un service funèbre eu lieu, avant-hier, dans toutes les églises russes. Il y a eu, à onze heures du matin, à la chapelle de la citadelle, à Saint-Petersbourg, une messe à laquelle n'assistaient que les membres de la famille impériale.

L'empereur et l'impératrice se sont rendus, en voiture découverte, du Palais d'Iiver à la chapelle. Après la messe, l'empereur et l'impératrice sont allés s'agenouiller près du tombeau d'Alexandre II. Ils sont restés longtemps en prières.

Ils sont ensuite remontés en voiture et se sont rendus, avec les autres membres de la famille impériale et leur suite, à la chapelle expiatoire, située près du canal Catherine, où a été célébrée une seconde messe, à laquelle assistaient les généraux, les hauts fonctionnaires civils et les autorités municipales.

La garde d'honneur se composait de compagnies des régiments de la garde Préobrajenski et Parloff.

A deux heures de l'après-midi, il y a eu, à la chapelle de la citadelle, un service divin auquel assistaient les membres du corps diplomatique, les généraux, les officiers, les fonctionnaires, et un grand nombre de représentants des différentes classes de la population.

Les tombeaux de l'empereur Alexandre II et de l'impératrice sa femme étaient couverts de couronnes de fleurs, dont le nombre augmentait sans cesse.

On avait placé une couronne impériale en tête du sarcophage.

A continué jusqu'au soir de dire des messes à la chapelle de la citadelle et à la chapelle expiatoire, dont l'intérieur était illuminé.

La foule n'a pas cessé d'entourer cette dernière chapelle jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Turquie

Londres, 16 mars. — Le Times dit que, malgré les déclarations pacifiques, le monde officiel de la Turquie croit que la guerre est imminente entre l'Autriche, la Russie, et comme la Turquie pourrait ne pas rester neutre, des ordres ont été donnés de faire des préparatifs militaires.

Egypte

Le Caire, 16 mars. — Un avertissement a été donné au journal arabe El Zman, pour avoir dit que l'Egypte n'admet d'autre forme de gouvernement que le régime absolu.

Une interpellation aura lieu à la chambre des députés, au sujet de la nomination d'un Français, M. Larsson, comme secrétaire général du ministère du Soudan.

## LA POPULATION DES ETATS-UNIS

En quarante ans la population des Etats-Unis s'est élevée de 17,069,453 à 50,152,783. Ces chiffres résultent du recensement qui vient d'être achevé sur tout le territoire américain. Peu de personnes ont dit le *New-York Herald*, s'agit de ce fait que nous avons maintenant environ 19 millions d'habitants de plus qu'au commencement de la guerre civile avec le Sud à combattre, et cependant rien n'est plus vrai.

En dix ans, la population des Etats-Unis s'est accrue de 11 millions d'âmes; en dix ans New-York est passée du chiffre de 942,292 à celui de 1,206,590 habitants; Chicago, de 298,977 à 503,334; Brooklyn, de 396,000 à 566,659.

L'accroissement est surtout remarquable à Boston, que l'on regarde généralement comme une ville essentiellement provinciale. Il y a vingt ans, Boston n'avait que 177,812 habitants; elle en a maintenant 362,535.

René Moulin possédait une lettre où l'un des complices de l'assassinat du médecin de Brunoy se trouvait nommé... C'est cette lettre que tu allais chercher à la place Royale...

— Ah ! s'écria Berthe, maintenant je comprends tout !

— Par malheur un des assassins connaissait l'existence de la lettre... continua la mourante... Aussi elle est détruite et le misérable trouvera moyen de perdre René demain, comme il a perdu ton père il y a vingt ans !

— Expliques-tu maintenant mes angoisses, mon découragement, mon désespoir, quand je vois que tout s'écroule, que tout est perdu sans ressources ?... quand, pour réhabiliter le martyr, il ne nous reste plus rien !

Le front de la jeune fille se plissa, tandis que ses prunelles d'azur prenaient les teintes froides de l'acier.

— Il ne nous reste plus rien ! s'écria-t-elle. Que dis-tu là, ma mère ? Je les ai vus, moi, ces hommes, et je les reconnais partout, je te le répète, je te le jure ! Quant à la lettre, tu comprends bien que René la sait par cœur, il ne l'oubliera pas ! Au jour prochain où il sera libre, il nous en dira le contenu, il me donnera des armes pour la lutte, car cette tâche secrète que vous vous étiez imposée, toi et mon frère, c'est à moi qu'elle incombe, et je suis prête au combat !

Au jour prochain où il sera libre, il nous en dira le contenu, il me donnera des armes pour la lutte, car cette tâche secrète que vous vous étiez imposée, toi et mon frère, c'est à moi qu'elle incombe, je suis prête au combat !

— Berthe, que veux-tu donc ? balbutia madame Leroyer profondément émue.

— Venger mon père !

— Pourquoi enfant, que pourras-tu seule ?

— Rien peut-être... mais avec René Moulin je pourrai beaucoup... Je l'attendrai, et c'est lui qui me guidera...

— Tu as raison, ma fille chérie !... l'heure si longtemps s'espérée sonnera peut-être enfin... Nous irons le demander à Dieu sur la tombe de ton père...

— La tombe de mon père ! répéta Berthe. Elle existe donc ?

— Oui.

— Où ?

— Au cimetière Montparnasse... tout près du tombeau d'Abel...

— Quel nom est gravé sur la pierre ?

— Aucun, mais ce seul mot : justice !

— Comme sur l'enveloppe qui contenait la lettre détruite ?

— Oui... et pour le même motif.

— Tu me montreras cette tombe ?

— Oui... et si je meurs trop tôt, pour t'y conduire, René Moulin me remplacera.

Berthe baisa les mains d'Angèle.

— Mère bien-aimée, murmura-t-elle, je t'en supplie, ne dis pas cela !... Pourquoi parles-tu de mourir ?

— Parce que je suis bien malade... J'ai trop longtemps et trop cruellement souffert... Je n'ai plus de force de vivre...

— Nous te sauverons.

Madame Leroyer secoua mélancoliquement la tête.

LXXVI

— Je t'ai fait de la peine, ma fille adorée, reprit madame Leroyer après un silence, pardonne-moi ! Je donnerais ma vie sans regret, si en la donnant je pouvais t'éviter un chagrin.

Je souffre autant que toi et te voyant souffrir, mais la grêle nécessité s'impose ! Tu dois fermer ton cœur à l'amour tant que tu n'auras pas le droit de marcher la tête haute et de reprendre ton vrai nom. Pour devenir la femme du docteur Étienne, il faudrait, avant tout, lui dire qui nous sommes... lui révéler le terrible secret... Le veux-tu ?

— Jamais ! répondit Berthe, il pourrait croire que mon père étoit coupable, et je n'admettrais pas même un doute... mieux vaut qu'il ignore tout...

— Ainsi, tu me pardonnes ?

— Je n'ai rien à te pardonner, mère chérie, je ne peux que t'aimer...

— Embrasse-moi...

— De tout mon cœur... de toute mon âme !

Angèle voulut tendre les bras à sa fille et la presser sur sa poitrine; mais, épuisée, mourante, elle n'en eut pas la force.

Sa tête se pencha en arrière; les battements de son cœur se ralentirent. Pour la seconde fois depuis quelques heures elle s'évanouit.

Berthe, dans cette situation effroyable, avait retrouvé brusquement l'énergie morale et la vaillance qui formaient le fond de son caractère et s'élança chez elle à la plus exquise douceur et aux autres vertus féminines.

Elle prodigua ses soins à sa mère qui, peu peu reprit connaissance.

La jeune fille lui toucha les mains et s'aperçut qu'une fièvre violente se déclarait.

Elle la déshabilla, l'aïda à se mettre au lit et lui présenta la potion ordonnée par le docteur Étienne.

Madame Leroyer la but jusqu'à la dernière goutte... l'effet attendu se produisit bientôt, le sommeil vint clore ses paupières rougies et brûlées par les larmes.

Après de sa mère endormie Berthe se trouva seule avec ses pensées noires.

— Allons, se dit-elle, j'avais fait un rêve insensé... Mes illusions s'évanouissent... l'amour des joies du foyer n'existent plus pour moi... Je me dois désormais toute entière à ma mère !

Mon père est mort pour expier un crime qu'il n'avait pas commis et les auteurs de ce crime triomphent dans leur impunité ! Ma mère n'aura désormais qu'un but, venger mon père et réhabiliter sa mémoire.

La jeune fille s'approcha de la table où se trouvait la petite fortune de René, et la note acceptée par le duc de Tour-Vaudieu dans les papiers du médecin.

— Chaque mot de cette pièce est un mensonge et une infamie ! continua Berthe en relisant nete :

(A suivre)

Sao-Francisco de 149,473 il y a dix ans a atteint un total de 233,956. Philadelphie a gagné la dernière décennie plus de 170,000 habitants. Washington, ne comptait il y a vingt ans que 61,122 habitants; elle en possède actuellement 147,307.

Mais c'est dans l'ouest des Etats-Unis que l'on rencontre le développement le plus frappant. En 1860, Denver était inconnue, en 1870 c'était une ville de 4,759 habitants, aujourd'hui sa population est de 35,630; Omaha s'est élevée de 16,083 à 30,518; Kansas City de 32,260 à 65,813.

Les villes du Midi n'offrent pas d'aussi bons résultats. Memphis est tombée de 40,226, chiffre de 1870, à 33,593; Savannah est restée presque stationnaire, de 28,235 à 30,681. Mobile est tombée de 32,034 à 31,205; Charleston ne s'est accrue que de 1,000 habitants en dix ans. Atlanta et Richmond sont à peu près les seules exceptions, la première avec 34,398 contre 21,789 en 1870, la seconde avec 63,803 contre 51,038.

### MARGUERITE DE NAVARRE devant la justice américaine

On vient de poursuivre, devant un tribunal américain, deux libraires pour avoir mis en vente l'Heptaméron de la galante Marguerite de Navarre. Et voyez comme on procède sur cette terre de la liberté, dont nous vantons constamment les institutions sans les connaître.

L'aventure est arrivée à Monmouth, dans la province de New-Jersey. Il existe dans cette ville une Société chargée d'empêcher la vente des livres obscènes. Un agent de cette Société s'est présenté chez les libraires et a acheté l'Heptaméron; une heure après, les libraires sont arrêtés par un constable pour avoir vendu un livre obscène.

Pour l'achat du livre, la dénonciation et l'arrestation, il n'a fallu qu'une heure. Heureux pays! Dernier rempart de la liberté individuelle! Que de sottises on nous a débitées en ton nom!

M. Dayton et Kuoze, les deux libraires, ont été traduits devant la cour criminelle de Monmouth; le juge est un homme qui, peut-être, connaît à fond la trituration du guano, mais qui n'a jamais entendu parler ni de l'Heptaméron, ni de la sœur de François I<sup>er</sup>.

Le jury est représenté par dix paysans, un boucher et un menuisier.

L'auteur de la plainte n'en sait pas davantage; l'attorney se voile hypocritement la face et lit à voix basse quelques passages du livre incriminé. L'avocat de la défense menace de lire le livre tout entier, la cour est dans les transes les plus cruelles. L'avocat insiste vainement pour lire certains sonnets de Shakespeare, le Démon et les contes de La Fontaine.

Après une de ces luttes épiques comme on n'en voit qu'en Amérique, entre les attorneys et les avocats, le jury rend un verdict d'acquiescement, qui est accueilli par des applaudissements.

### DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

#### LOIRE

**Saint-Etienne, 16 mars.** — Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 4 mars derniers, des secours ont été accordés aux communes désignées ci-après :

Saint-Sauveur : 30,000 fr. pour le paiement des frais de construction d'une maison d'école de garçons ;

Estivareilles : 2,000 fr. pour l'acquisition d'un mobilier scolaire pour l'école de garçons.

**Roanne, 16 mars.** — Hier, à trois heures, le sous-préfet a annoncé aux délégués ouvriers que les fabricants refusaient d'accepter les tarifs Bézouze.

Quelques grévistes sont rentrés.

Toutefois, rien ne paraît s'arranger, et l'on annonce même le retour de M. Thomson, qui a fait de si louables efforts pour amener l'entente.

#### ISÈRE

**Grenoble, 16 mars.** — Hier soir, M. Campan, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment du génie, à Grenoble, revenait de Lyon par le train de 6 heures 16 et se trouvait dans un wagon de 3<sup>e</sup> classe.

A la gare de Bourgoin un individu inconnu monta dans son compartiment. M. Campan s'étant endormi, son compagnon de voyage en profita pour lui voler sa montre et une chaîne en or, le tout d'une valeur de 800 francs.

Cet audacieux équin est descendu ensuite à Saint-André-le-Gaz, au moment où sa victime se réveillait.

Ce n'est qu'après le départ du voleur que M. Campan s'est aperçu que sa montre lui avait été enlevée.

Le signalement de ce gredin a été envoyé dans toutes les directions.

**Bourgoin, 16 mars.** — La démission de M. Desganges, maire, préoccupe beaucoup les habitants; on se demande avec inquiétude si son successeur ne sera pas un clercal.

Le vent est à la réaction. Imitera-t-on les pompiers qui sont fiers d'avoir élu pour capitaine M. de Pouchelon fils dont les opinions sont loin d'être républicaines, si on en croit la rumeur publique : Espérons le contraire.

### CONCOURS RÉGIONAL

Un grand concours régional agricole aura lieu à Aubenas (Ardèche), du 29 avril au 8 mai 1882, dans lequel prendront part les six départements ci-après : l'Ardèche, la Loire, la Haute-Loire, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Rhône.

Indépendamment du concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles et séricicoles, il y aura une exposition florale et horticole, pendant toute la durée de cette fête, ainsi qu'une exposition scolaire.

A cette occasion, il sera célébré le centenaire d'Olivier de Serres, qui, le premier, a introduit la culture du mûrier en France et que l'Ardèche est fière d'avoir vu naître.

M. Pasteur, le célèbre chimiste de l'Académie française, honorera de sa présence cette grande fête, dans laquelle le conseil municipal d'Aubenas a nommé une commission ayant pour président, d'honneur : M. le comte Rampon, vice-président du Sénat; Faure, préfet de l'Ardèche; Heuzé, inspecteur général de l'agriculture.

Après la distribution solennelle des récompenses aux exposants, lesquelles consistent en plusieurs objets d'art, d'une valeur de 500 fr., de 1,000 fr., de 2,000 fr. et de 3,500 fr., ainsi que diverses sommes d'argent, cette fête comprendra divers jeux, un grand festival, une retraite aux flambeaux, un banquet, des feux d'artifice, une illumination et se terminera par l'ascension d'un ballon.

Une excursion sera organisée pour visiter le Pradel, le berceau d'Olivier de Serres. La fanfare d'Aubenas exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire, pendant toute la durée du concours. Elle sera secondée par une musique militaire, retenue à cette occasion par la ville d'Aubenas.

A en juger par les nombreuses demandes qui sont journellement adressées à la préfecture de Privas par les exposants on a tout lieu de croire à un brillant succès de ce concours.

### Au Palais

Tribunal civil de Lyon

LE CURÉ DE SAINT-JUST CONTRE LA VILLE DE LYON.

Les époux Catelan ont pour locataire le curé de Saint-Just. C'est, ma foi! un mauvais locataire car il a refusé de payer sa location et ses meubles ont été saisis.

Si vous lui demandez pourquoi, il n'a pas payé, il vous dira que c'est le conseil de fabrique qui a loué et que c'est lui qui doit payer.

Si vous interrogez le conseil de fabrique, il vous répondra : C'est bien moi qui ai loué, mais c'est la ville de Lyon qui doit payer. A preuve, c'est que la ville a, jusqu'à ce jour, payé en partie et elle doit payer encore.

— C'est vrai, riposte la ville de Lyon, j'ai payé jusqu'à ce jour, mais ce n'est pas une raison pour que je paye encore, aujourd'hui et toujours. J'ai payé parce que vous me disiez que vous n'aviez pas d'argent, mais du moment que je me suis aperçu que vous en avez et que vous trichez au jeu, je ne veux plus payer pour vous.

C'est là en substance ce que nous avons entendu hier, à la première chambre du tribunal civil.

Les époux Catelan qui ont poursuivi le curé de Saint-Just, demandent, par l'organe de M. Garcin, avocat, la validation de leur saisie et en définitive le paiement de leurs termes échus.

M. Emmanuel Brun, avocat du conseil de fabrique et du curé de Saint-Just, prétend que la ville doit fournir à ses clients la subvention qui leur a été jusqu'ici accordée. Les fonds ont été votés par le conseil municipal de Lyon et l'insuffisance des recettes de la fabrique clairement établie, lui donne les mêmes droits que précédemment.

M. Desprez, avocat de la ville de Lyon, explique comment le conseil municipal a refusé de concourir au paiement de la location du curé de Saint-Just. Le conseil de fabrique a fourni un budget tronqué avec pièces à l'appui insuffisantes. Ses ressources peuvent lui permettre de se passer de la subvention de la Ville.

Du reste il réclame l'incompétence du tribunal l'autorité administrative étant seule juge en pareille matière.

M. Escot, substitut, cherche à dégager la responsabilité de la ville; même en admettant la légitimité de la dette et l'obligation de la ville de Lyon, le tribunal n'est pas compétent. Il s'appuie sur une jurisprudence constante et cite de nombreux arrêts. Il demande au tribunal d'admettre ses conclusions.

Quant à la validation de la saisie gagerie pratiquée par les mariés Catelan, il ne pense pas que le tribunal doive la prononcer. En effet, les appartements ont été loués par le conseil de fabrique et les meubles saisis appartiennent au curé.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

### CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi 17 mars, 75<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 12; coucher 6 h. 06. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1808) : Décret instituant l'Ecole normale.

Nous sommes en mesure de donner la nouvelle tenue des officiers appartenant aux troupes d'infanterie, telle qu'elle paraîtra dans le prochain numéro du *Moniteur de l'Armée*. Cette tenue s'applique à l'infanterie, au génie, aux chasseurs, etc. Tunique forme dolman avec poches sur les deux côtés; galons forme hongroise sur les manches; trèfles sur les épaules; collet noir, avec écusson rouge pour la ligne, jaune pour les chasseurs, et velours noir pour le génie. Les pantalons restent les mêmes. La ligne et les chasseurs auront une bande noire sur le côté. Ajoutons que le ministre de la guerre fait étudier en ce moment la forme d'un casque commun à toutes les troupes d'infanterie.

On vient de déposer à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris copie du testament de feu le général Le Mattat, décédé, il y a deux ans environ, rue de Turin.

Ledit testament contient divers legs importants en faveur de l'armée.

1<sup>o</sup> Pour l'infanterie française, un lot de cent obligations domaniales d'Autriche, et soixante-dix obligations de l'Etat russe, puis une coupure de 500 fr. de rente italienne et une de 150 fr. de rente française, le tout montant à 78,100 fr.

2<sup>o</sup> Une somme de 1,500 fr. à remettre au ministre de la guerre pour être convertie en trois livrets de Caisse d'épargne à remettre à trois soldats ayant rendu les honneurs funèbres au général.

D'après les volontés du général Le Mattat, la première somme, une fois convertie en rentes françaises, serait répartie entre tous les hommes de l'infanterie signalés pour leurs actes de bravoure.

La Condition des soies vient de publier le compte-rendu de ses opérations pendant l'année 1881. Nous en extrayons les chiffres suivants qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

Notre condition a enregistré en 1881, 5,421,654 kilogr. de soie de toutes provenances; elle avait enregistré 4,781,649 kilogr. pendant la période décennale 1871-1880.

Le mouvement s'est donc accru de 690,005 ou 14,58 0/0 par rapport à l'année dernière et de 1,312,178 kilogr. ou 31,93 0/0 par rapport à la période décennale précédente.

Le jury d'expropriation appelé à statuer sur les indemnités à allouer aux propriétaires et locataires des immeubles expropriés en vue de la construction de la nouvelle préfecture, s'est réuni hier matin au Palais-de-Justice, sous la présidence de M. Phélip, juge.

Les débats dureront une huitaine de jours.

Les ouvriers cordiers de Lyon viennent de se mettre en grève.

Ils ont demandé, sans l'obtenir, aux patrons une diminution d'une heure de travail dans la journée.

Voici la taxe du pain de ménage pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de mars :

A dater du 16 mars 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage vendu chez les boulangers, est fixé à 0,41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0,38 c.

Le pain ferain ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août 1874.

Un triste accident est arrivé dans la journée d'avant-hier, au sieur Benoît Roche, âgé de 59 ans, domestique chez M. Perras, à Cubize.

Il conduisait un tombereau chargé de sable et atterré d'un jeune cheval, non encore dressé, lorsqu'un moment où il faisait basculer son véhicule pour le décharger, l'animal prit peur et partit au galop. Roche fut renversé de telle façon que les deux roues de la voiture lui passèrent sur les jambes, dont une, la droite, fut fracturée au-dessus de la cheville.

Une mystérieuse affaire.

Hier matin, Mme Pelissier, ménagère, rue de Bourgogne, 35, venait déclarer au poste des gardiens de la paix qu'un beau-frère, Auguste Pelissier, âgé de 59 ans, demeurant rue des Mouches, venait d'être trouvé mort dans son lit.

M. le commissaire de police se rendit aussitôt sur les lieux pour procéder aux constatations légales. M. le docteur Bruyère qui l'accompagnait constata que la mort devait être attribuée à une attaque d'apoplexie.

Mais ce qui compliqua l'affaire, c'est qu'une perquisition opérée dans la chambre du défunt fit découvrir qu'un vol assez important venait d'y être commis. Un petit coffret, renfermant divers papiers, une somme d'argent assez importante, et quatre actions de l'Union générale avait été fracturé et le contenu enlevé.

D'après le témoignage de quelques voisins, on suppose que ce vol aurait été commis par une femme d'un certain âge qui a été vue sortant de la maison en compagnie d'un jeune homme aux allures suspectes.

L'enquête continue.

La nuit dernière, à minuit, des passants qui traversaient le pont de la Guillotière, aperçurent un individu qui, après avoir quitté rapidement son paletot, enjambait la balustrade et se préparait à se jeter dans le Rhône.

Ils purent arrêter à temps ce malheureux, qui a déclaré se nommer Armand Bassat, âgé de 26 ans, et être arrivé à Lyon depuis quatre ou cinq jours seulement. C'est la misère qui l'avait poussé à essayer d'en finir avec la vie.

Un des sauveteurs, M. Roche, demeurant cours de la Liberté, remit quelque argent au pauvre homme, qui fut ensuite, vu son état de faiblesse extrême — il n'avait, paraît-il, rien mangé depuis deux jours, — conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le 14 courant, M. Pierre Givernand, fumiste à Saint-Genis-Laval, a été victime d'un fatal accident.

Il était occupé à l'asile de Longchêne, dépendance des hôpitaux de Lyon, à cimenter une fenêtre du premier étage, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il fut précipité du haut d'un marchepied, sur lequel il était monté et vint se briser le crâne sur les dalles d'une cour.

Malgré les soins les plus pressés qui lui furent prodigués, le malheureux expira quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

Le sieur François Dubief, marbrier et horticulteur à Villefranche, a été trouvé hier matin noyé dans une citerne de son jardin.

On suppose que ce malheureux a été pris d'un étourdissement subit, au moment où il puisait de l'eau avec son arrosoir.

Il laisse sept enfants dont le plus âgé venait de tirer au sort.

Hier soir à 4 heures, le cheval d'un camion conduit par M. Joly, camionneur, rue Saint-Marcel, 49, s'est abattu à l'angle de la rue d'Algérie et de la place des Terreaux, et entendant à renversé une femme âgée de 70 ans, qui traversait la voie.

La victime de cet accident fut relevée aussitôt, et transportée dans une pharmacie voisine, où l'on constata qu'elle n'avait reçu que des contusions sans gravité. Bientôt remise de son émotion, elle put regagner à pied son domicile.

Un tramway, faisant le service de Perrache à la gare de Genève, a eu hier à deux heures de l'après-midi, une de ses roues brisées sur la place Bellecour.

Les voyageurs ont heureusement pu descendre sans accident. Le véhicule a été conduit sur une voie de garage, et la circulation a été à peine interrompue pendant quelques minutes.

Des malfaiteurs se sont encore introduits hier soir dans une chambre occupée par M. Bousseget, gargon coiffeur, montée de la Grande-Côte, 39, après avoir fracturé la porte.

Une somme de 15 francs placée dans une malle dont le couvercle a été brisé et quelques vêtements ont été enlevés.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Le 14 de ce mois, vers 7 h. 1/2 du soir, le sieur Auguste Demias, préposé de 1<sup>re</sup> classe de l'octroi, a trouvé sur la place des Terreaux un portemonnaie contenant une centaine de francs. Cet honnête employé a déposé immédiatement sa trouvaille au commissariat de police de la place Sathonay.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 mars.

Aujourd'hui a eu lieu la réponse des primes, opération qui n'a amené aucune modification dans l'état du marché.

Peu de primes ont été levées ou abandonnées, par cette bonne raison qu'il s'en est peu traité au cours de la quinzaine.

Préface de la liquidation, cette réponse n'a pu donner d'indications bien certaines sur ce que sera celle-ci. Vu le bon marché et l'abondance des capitaux, les prévisions optimistes persistent.

En somme, journée incolore.

Le 5 0/0 et les fonds 3 0/0 se sont négociés à peu près aux prix d'hier, ceux-ci à 83,85, l'ancien à 84,05, l'Amortissable, celui-là à 116,50.

Les fonds étrangers, au contact des bons avis des places étrangères, ont eu de bonnes cotes; l'Italien aux environs de 87,50, le Turc de 11,75.

Nos Chemins français ont amélioré leurs cours. Le Nord finit à 2,155.

Suez en hausse à 2,480.

### DERNIÈRE HEURE

Paris, 16 mars, 11 h. 50 soir.

Une expédition française partira au mois d'avril pour aller fonder un établissement colonial en Arucanie.

— La direction de l'enseignement a décidé de nommer des professeurs de chant et de musique dans toutes les écoles de Paris.

Londres, 16 mars.

Un télégramme de New-York signale de nombreuses grèves qui ont éclaté aux Etats-Unis. Sur plusieurs points où ces grèves se sont produites, des troupes ont dû être envoyées pour empêcher les désordres qui menacent d'éclater.

Vienne, 16 mars.

Les troupes autrichiennes ont chaque jour des engagements avec les insurgés. L'attitude des populations est très hostile à l'Autriche.

# BOURSE DE LYON

Du 16 mars 1882

Rentes		Comptant-Actions	
0/0	83 90	Gaz de Lyon	91
0/0 amortissable	84 22	Gaz de la Guilloière	400
1/2	116 50	Mines de la Loire	395
0/0 français	116 50	Montrambert	395
Italie	87 55	St-Etienne	395
Autriche 4 0/0	11 70	Rive-de-Gier	395
Russe 5 0/0	27 58	Société lyonnaise	395
Espagne 3 0/0	27 58	Bateaux-Omnibus	395
Dettes Egyptiennes	2400	Baux	395
<b>Actions</b>		Dombes	395
Crédit mob. Espag.	610	Abattoirs	395
Crédit Lyonnais	705	Verreries L. et Rhône	395
Union générale	740	Croix-Rouge	395
B. Lyon et Loire	610	<b>Obligations</b>	
B. Hypothéc. France	740	Ville-de-Lyon	91
Soc. foncière lyonn.	610	Ville-de-Paris 1869	400
Banque Ottomane	740	Ville-de-Paris 1871	395
Paris-Lyon-Médit.	610	Lombardes-anciennes	395
Che. Autrichiens	642 50	Lombardes-nouvelles	395
Lombard-Vénitien	307 50	Loire	395
Saragosse	525 75	Saint-Etienne	395
Nord-Espagne	616 25	Rhône-et-Loire 4 0/0	395
Suez	2400	Paris-Lyon-Médit	375

## SPECTACLES DU 17 MARS

### Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2.  
« Le Tribut de Zamora »

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2.  
« Le Condre de M. Poirier »  
« Jonathan »

### Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

### Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léone.

## Grande ménagerie Bidol

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs représentation.

### Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fêtes de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

### Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.  
Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

# CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.



## OCCASION EXCEPTIONNELLE

**A LOUER** le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliano seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

## Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans
4 0/0	"	à 18 mois
3 0/0	"	à 1 an
2 1/2 0/0	"	à 6 mois
2 0/0	"	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

**EAUX-BONNES** — EAU MINÉRALE NATURELLE  
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.  
Asthme, Phtisie rebelles à tout autre remède.  
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS  
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

## ANNONCES

### Compagnie Parisienne de Voitures L'URBAINE

Société anonyme : Capital 18,000,000 f.  
MM. les porteurs d'obligations sont informés que le coupon d'intérêt n° 3, à échéance du 1<sup>er</sup> avril 1882 sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Au porteur : 11 f. 65 — Nominatives : 12 fr. 125

Chez M. HENRY de LAMONTA banquier, 59, rue Taibout, à Paris.

### Casino municipal DE LA VILLE DE NICE

MM. les porteurs d'actions et d'obligations sont informés que le coupon d'intérêt, venant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 1882, sera payé, à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Actions au porteur : 11.625 — Nominatives : 12.125

Obligations au porteur : 9.275 — Nominatives : 9.70

Chez M. HENRI de LAMONTA banquier, 59, rue Taibout à Paris

### ACQUISITION

M. Catin a acquis de M. Popy, le fonds de faïence que ce dernier exploitait, montée St-Sébastien, 16. Adresser les réclamations, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

10 à 15% de REVENU  
CERTAIN

CAPITAL GARANTI et toujours Disponible

Opération sérieuse  
et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS  
A LA CAISSE SYNDICALE  
39, Avenue de l'Opéra — Paris

## IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin asères.  
Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guilloière; Branoz, succ. de Davallon plac Saint-Pierre

## ON OFFRE

importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 2073, 2 mai.

# SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

# BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 150 millions

BONS DE CAISSE 5%

Les Bons de Caisse rapportant 5% sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Les Bons sont de 100 — 500 — 1,000 — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

OBLIGATIONS

La Société délivre, au prix net de 465 fr. des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement, à 500 fr.

### GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Société d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

# Le Journal des Tirages Financiers

(12<sup>e</sup> Année)

PARIS — 13, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS  
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS  
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE  
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc<sup>te</sup> Anonyme). Capital : 40 Millions de fr.  
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

## PASTILLES INDIENNES

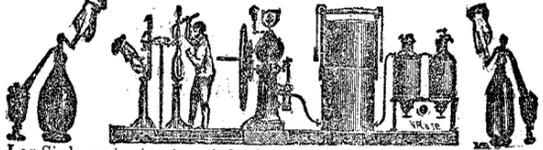
Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon; et Pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. Pharmacie moderne, à St-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Bénéf. dans toutes les pharmacies.

## MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses  
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES  
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g<sup>4</sup> et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPELLE  
J. BOULET et C<sup>o</sup>, Successeurs  
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS  
Envoi franco des prospectus détaillés

## VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez queques bonbons...  
teur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration enlèvent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAN pharmac. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.



DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société  
les Beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de  
Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.  
Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées